



## Dispositif « POP 2 » 2017-2018



### CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE SUBVENTIONNÉ

L'équipement informatique «POP2» devra **OBLIGATOIREMENT** respecter les caractéristiques suivantes :

→ Ordinateur portable :

- **Poids maximum : 2kg (avec une tolérance de + 5% maximum)**
- **Équipement entièrement compatible avec Ubuntu 16.04, version long terme LTS du 21 avril 2016.**

→ Configuration minimale qui fera PARTIE INTÉGRANTE de l'équipement :

- Taille de l'écran : 11,6 pouces (1366x768 pixels) ;
- Disque Dur : Technologie mécanique 1 To ou Technologie flash 256 SSD ;
- Mémoire : 6 Go ;
- Pilotes de périphérique nativement en état de fonctionnement avec Ubuntu 16.04 ;
- WiFi ;
- Ports USB : 3 (dont au moins 1port USB3). *Sur les modèles 11,6", et uniquement sur ces modèles (11,6"), il est possible d'avoir seulement 2 ports USB, avec obligatoirement au moins un de ces ports en USB3 ;*
- Prise réseau RJ45 ou adaptateur fourni ;
- Webcam intégrée ;
- Sacoche ;
- Souris ;
- 1 clé USB 32 Go ;
- 1 câble réseau RJ45 d'une longueur de 3 mètres ;
- Garantie constructeur de 3 ans sur l'ordinateur portable

**La collectivité fournira un système d'exploitation spécifique pour les ordinateurs POP2 basé sur la distribution Linux Ubuntu 16.04 LTS.**

**Tous les ordinateurs devront obligatoirement en être équipés.** Une image (master) de ce système sera donc mise à disposition des revendeurs.

Il est conseillé aux revendeurs de vérifier l'entière compatibilité de leurs équipements afin que ces derniers ne soient pas refusés dans le cadre du dispositif.